



Commune de LARGILLAY-MARSONNAY

Périmètre d'application du Droit de Prémption Urbain



Echelle : 1/4500 ème

Approbation

Vu pour être annexé à la
décision du 3 avril 2024



■ Périmètre d'application du Droit de Prémption Urbain

Informations complémentaires

- Parcelles
- Bâti
- Cimetière
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Routes

